

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2024

15 avril 2024

Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche



INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la communauté de communes.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en conseil municipal, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisés par l'organe délibérant les recettes et les dépenses pour un exercice. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les 6 budgets annexes conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique. Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les charges financières liées à la dette ;
- les opérations d'ordre ;
- le virement à la section d'investissement

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- impôts et taxes ;
- produits des services du domaine ;
- dotations, subventions et participations ;
- atténuations de charges, autres produits de gestion courant et produits exceptionnels ;
- opérations d'ordre ;
- excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

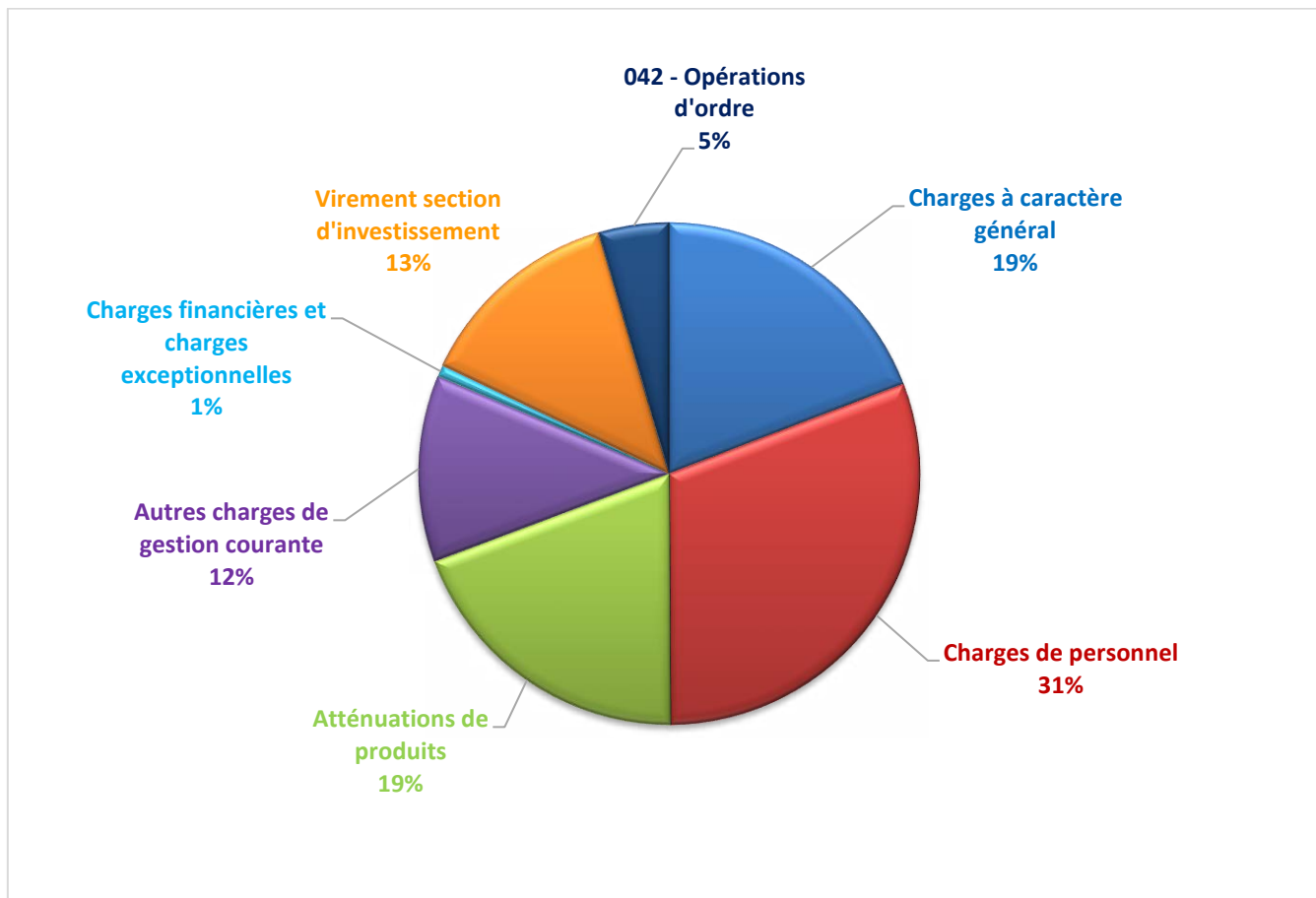
2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Pour l'exercice 2024, l'agrégation du budget principal et des 5 budgets annexes s'équilibre en recettes et en dépenses à **30 992 476,01 €** réparti comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total des prévisions
Budgets annexes Economie	1 317 508,00 €	2 025 761,00 €	3 343 269,00 €
ZA CCHLeM	673 047,00 €	1 395 111,00 €	2 068 158,00 €
Ateliers relais	644 461,00 €	630 650,00 €	1 275 111,00 €
Budgets annexes Tourisme	822 571,00 €	903 149,59 €	1 725 720,59 €
Hôtel Snack Mondon	146 692,00 €	88 370,00 €	235 062,00 €
Site des Pouyades	675 879,00 €	814 779,59 €	1 490 658,59 €
Budgets annexes M4	4 623 475,00 €	1 397 892,00 €	6 021 367,00 €
OM REOM	4 623 475,00 €	1 397 892,00 €	6 021 367,00 €
Budget principal	14 190 485,00 €	5 711 634,42 €	19 902 119,42 €
TOTAL	20 954 039,00 €	10 038 437,01 €	30 992 476,01 €

I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La répartition des dépenses de fonctionnement du budget général pour 2024 est la suivante :



1°) Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, études...

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2023	2 807 319 €	1 619 859,80 €
2024	2 721 193 €	

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 19% des dépenses totales de fonctionnement.

Les **principales dépenses prévues en 2024** sur ce chapitre sont :

- **Achats et variation de stocks : 681 393 €**
 dont Energie/électricité : 289 000 € (-60 600 €)
 dont achat de prestation de services notamment pour les activités enfance jeunesse = 99 000 €
 dont Achat de livres Réseau lecture en fonctionnement sur 2023 : 38 000 €
- **Services extérieurs : 1 308 700 €**
 dont contrat de prestation de service : 251 000 € (missions sur PAT, PCAET, prestations RMJ, gestion aire d'accueil des gens du voyage, intervention de prestataires pour animation et activités jeunes...)
 - dont voirie : 117 000 € (prestation fauchage pour 3 communes, point à temps)
 - dont maintenance : 186 000 € (pour les bâtiments, copieurs, logiciels, ...)
 - dont primes d'assurance : 105 000 € (+62 000 € par rapport à 2023)
 - dont études : 341 500 € (Pacte Fiscal et Financier, OPAH-RU, mobilité, diagnostic prestations enfance jeunesse, Plan Alimentation Territorial...)
- **Autres services extérieurs : 697 800 €**
 dont cotisations : 165 000 € (ATEC, Dorsal, Syndicats, Gemapi, ...)
 dont remboursement aux communes membres : 208 500 € (remboursement des frais de fauchage aux communes, remboursement aux communes de frais de fonctionnement de divers bâtiments sportifs et culturels).
- **Impôts, taxes : 33 300 €**

2°) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 31% des dépenses totales de fonctionnement.

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des salaires est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part : en 2023 les budgets annexes ont remboursé 475 330 € au budget principal (131 946 € BA site des Pouyades et 343 384 € BA Redevances Ordures Ménagères).

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2023	4 033 000 €	3 758 507,61 €
2024	4 362 000 €	

En 2024, il est nécessaire de maintenir la masse salariale de 2023 et d'y inclure les dépenses suivantes liées en grande partie à des décisions prises en 2023. Il est à noter que ces dépenses nouvelles sont compensées en partie par des recettes nouvelles :

Charges supplémentaires en 2024 par rapport à 2023 :	
1 poste d'auxiliaire de puériculture	34 000 €
Responsable ordures ménagères	31 000 €
Responsable assainissement	42 000 €
½ poste facturation des OM	10 000 €
Prise de compétence petite enfance	55 000 €
Augmentation point + GVT + avancement grades + PI	105 000 €
Sous total des postes supplémentaires	277 000 €

Le montant des dépenses de personnel pour 2024 inscrite au budget 2024 est de 4 362 K€ :

3 758 KF + 277 KF + marge de manœuvre pour dépenses imprévues

(Soit 8,1% d'augmentation par rapport au montant prévisionnel de 2023)

En 2024, les charges de personnels sont en partie financés de la manière suivante :

Recettes estimées en 2024 sur les charges de personnel	
Aide programme européen LEADER (FEADER)- Chargé mission développement économique - Chargé de mission LEADER	93 500 €
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chargé de mission PAT	20 500 €
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chargé mission développement économique	25 000 €
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chef de projet territorial	12 500 €
COT (ADEME)	20 000 €
Aide État Petite Ville de Demain	24 000 €
Aide Agence de l'eau AELB Ingénierie - Responsable assainissement	31 000 €
Remboursement Le Dorat + Bellac pour PVD	5 000 €
Participation ARS pour le CLS	20 000 €
Remboursement EPIC - agent comptable pour 8h/s	10 000 €
Remboursement communes pour postes urbanisme	165 000 €
Remboursement communes pour poste prévention	31 000 €
Remboursement communes pour poste voirie (prestations)	4 000 €
Remboursement budget REOM pour postes Régie OM (financé par la REOM)	328 000 €
Remboursement CAF poste chargé mission parentalité	23 000 €
Remboursement CAF postes enfance-jeunesse	
Remboursement communes MAD (Blond, Magnac Laval)	3 200 €
Remboursement personnel en maladie (Sofaxis / CPAM)	60 000 €
Total recettes	875 700 €

Soit environ 21% de la masse salariale remboursée.

3°) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 12% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	1 842 940 €	1 626 264,15 €
2024	1 702 892 €	

Ce chapitre comprend les subventions d'équilibre du budget principal à certains budgets annexes. En 2024, il est notamment prévu deux subventions d'équilibre pour les budgets annexes suivants :

- budget annexe Hôtel Snack Mondon: 130 492 € ;
- budget annexe des Pouyades : 232 000 €.

Dans ce chapitre apparaît également :

- le versement à certaines communes membres du contingent d'aides sociales qui représente la somme de **545 000 €** ;
- les indemnités versées aux élus de la CCHLeM : **185 000 €** ;
- les subventions versées aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire : **371 500 €**, dont le détail est le suivant :

Organismes	Subventions attribuées	Objet
ASSOCIATION APOSNO	6 000,00 €	Aide agriculture
ASSOCIATION ART NOMAD	1 000,00 € (Convention pluriannuelle)	Aide culture
BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	122 000,00 € (Convention pluriannuelle)	Aide culture
EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT LIMOUS	183 000,00 €	Aide au tourisme
FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	22 500,00 €	Aide culture
LE GUIDON BELLACHON	700,00 €	Aide au tourisme
REMPART	5 500,00 €	Aide économie Insertion
REMPART	6 500,00 €	Aide économie plateforme mobilité
LE SECOURS CATHOLIQUE	5 000,00 €	Aide mobilité
AVENIR NORD FOOT 87	3 000,00 €	Aide sportive
FUN 87 HL	8 100,00 €	Aide sportive
SOCIETE DES COURSES DU CENTRE (Le Dorat)	1 900,00 €	Aide manifestation
LES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	2 000,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
LES INSUPPORTABLES	500,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1 000,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
ESTIVOL	400,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide sportive
DIAPASON BANDA	1 200,00 €	Aide culture
LES ENFANTS DU DORAT	1 200,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture

4° Atténuation de produits (chapitre 014)

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 19% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	2 725 635 €	2 725 634,51 €
2024	2 753 000 €	

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CCHLeM vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR et du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC – Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin.

5°) Les charges financières et spécifiques (66 - 67)

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 1% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	106 880 €	75 988,86 €
2024	106 000 €	

Ce chapitre permet de financer les intérêts des emprunts restant à rembourser et des intérêts sur ligne de trésorerie (chap 66 : 100 000) et l'annulation de recettes inscrites sur exercices antérieurs (chap. 67 : 6 000 €).

Le montant global des annuités d'emprunt (intérêts + capital) pour la CCHLeM en 2023 a été de **511 891,37 €**. Il sera de **556 500 €** en 2024.

6°) Les opérations d'ordre (Chap. 042 et 023)

Au budget primitif 2024, ce chapitre représente 18% des dépenses totales de fonctionnement.

Le chapitre 023, fait apparaître le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme est de **1 900 000 €** pour 2024.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de l'EPCI. Ils seront de **642 000 €** en 2024.

7°) Dépréciation de créances (article 6817)

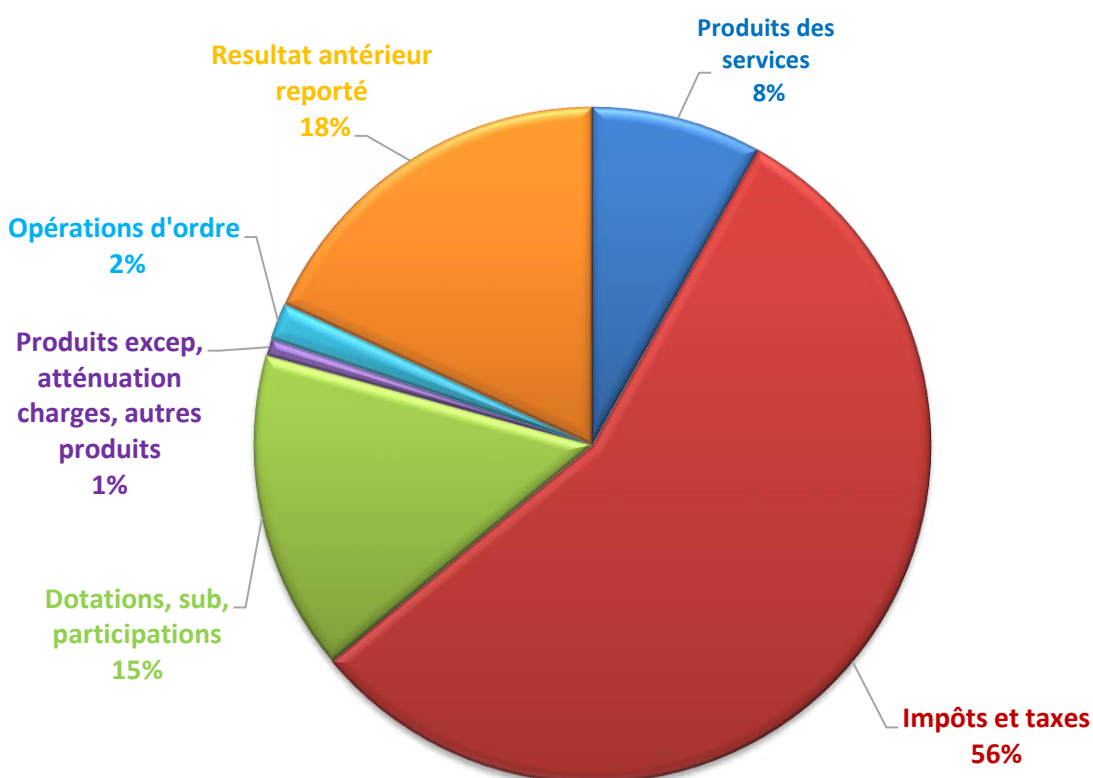
Au budget primitif 2024, il est inscrit 3 400 € à l'article 6817.

Par délibération N°2022_164 du 12 décembre 2022, il a été adopté la constitution de provisions pour risques et charges de créances douteuses. Il est prévu une provision pour créances douteuses à hauteur de 30% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre de l'année N.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communautaires. L'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal permet de reporter un résultat positif de **2 574 273 €**.

La répartition des recettes de fonctionnement du budget général pour 2024 est la suivante :



1°) Fiscalité – impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits de la fiscalité pour la CCHLeM sont composés des attributions de compensation, du Fonds de péréquation FPIC, de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de la TASCOM (Taxes sur les Surfaces COMMerciales), de la CFE (Contribution foncière des entreprises), de la fraction de TVA.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	6 913 413 €	7 002 454 ,94 €
2024	7 920 000 €	

- **La fiscalité des ménages :**

En 2023, le conseil communautaire avait fixé les taux suivants :

- TFB : 1.16 %
- TFNB : 7.23 %
- THRS : 9,96 %

Comme proposé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et compte tenu de la nécessité d'augmenter la capacité d'autofinancement de la CCHLeM, **il a été décidé l'augmentation des taux de TFB, TFNB et THRS de la manière suivante :**

- **TFB : 1,80 %**
- **TFNB : 11,21%**
- **THRS : 15,44 %**

Ces taux de fiscalité permettront de percevoir en 2024 un produit de **2 048 000 €** (soit + 747 000 € par rapport à 2023).

La prévision 2024 de produits de la fraction de la TVA (compensation de la TH) est de : **2 819 600 €** (+ 121 800 € par rapport à 2023).

- **La Contribution foncière des entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CFE - CVAE) :**

CFE : Il a été décidé de maintenir le taux à 27,30%. La recette CFE pour 2024 est estimée à **880 000 €**. Par ailleurs, il est à noter que le Conseil communautaire a approuvé la révision des bases, cependant elles ne seront applicables qu'à compter du 1^{er} janvier 2025.

CVAE : Pour 2024, la prévision de la **fraction TVA (compensation de la CVAE)** est estimée à **572 000 €**.

- **Les autres recettes fiscales :**

→ **Le FPIC**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant global du FPIC attribué au territoire de la CCHLeM en 2023 a été de **756 848 € (contre 802 568 € en 2022)**.

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de voter la répartition de cette somme dite de « droit commun ». La part de l'EPCI a été fixée à 294 781 € en 2023 et le montant reversé aux communes a été fixé à 462 067 €.

L'ensemble intercommunal composé par la CCHLeM et les communes qui la composent peut espérer obtenir **pour 2023 un maintien de ce fonds, d'où inscription sur le budget de la CVCVHLeM de de 294 000 €.**

→ **Le TASCOM** : Les contribuables concernés (2024) sont essentiellement des grandes surfaces (dont Lidl, Carrefour => CSF, etc...) : **208 100 €**

→ **IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : **799 000 €**

→ **Taxe de séjour** : cette taxe est prélevée par la CCHLeM et est reversé par la suite à l'EPIC Office de Tourisme Pays Haut Limousin : **100 000 €**

→ **Attributions de compensation reversées** par les communes membres concernées : **197 400 €**

2°) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la région, du Département ou des autres organismes ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	2 198 648 €	2 129 771,55 €
2024	2 176 312 €	

La Dotation de Fonctionnement de l'Etat composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Il est prévu en 2024 la somme de **1 248 000 €** (-45 000 € par rapport à 2023).

Les allocations compensatrices de l'Etat, représentent la contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordées par le législateur. Le montant prévisionnel transmis par les services de l'Etat pour 2024 est de **392 062 €**.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404%) de la charge de TVA. En 2024, au vu des dépenses éligibles du budget principal, il est prévu de percevoir la somme de **11 000 €** en FCTVA.

Ce chapitre regroupe également la participation de divers partenaires publics des actions de la CCHLeM. La Région intervient notamment sur le financement d'une partie des postes de chargé de mission « développement économique et stratégique », de l'animation OPAH RU, du plan mobilité, l'Etat sur le financement de différentes études et l'Europe sur le financement de postes d'ingénierie. L'ARS pour le financement d'une partie du poste de chargé de mission « contrat local de santé », la CAF pour une participation à l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage sont également partenaires de la CCHLeM. Il est prévu d'inscrire au budget primitif 2024 la somme de **525 000 €**.

3°) Autres recettes

- **Produits des services du domaine (Chap. 70) :**

Ils se composent des produits perçus par les utilisateurs des services de la CCHLeM (prestations petite enfance et enfance jeunesse, droits de pêche,...), du remboursement par les communes membres des frais de personnel mis à disposition pour la prévention, du remboursement par l'EPIC Office de tourisme des frais de personnel mis à disposition et des remboursements des budgets annexes au budget principal.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2023	1 111 185 €	1 197 861,05 €
2024	1 154 200€	

- **Autres produits de gestion courante (Chap. 75) :**

Il s'agit principalement de la perception des loyers de la maison de santé du Dorat et de la maison du gardien de Mondon et les remboursements de sinistres. Pour 2024, il est prévu d'inscrire **52 100 €**.

- **Atténuation de charges (Chap. 013) :**

Cette rubrique correspond aux remboursements de la rémunération des agents en arrêt maladie (par l'assureur de l'EPCI ou par la sécurité sociale) et aux remboursements des cotisations salariales et patronales d'agent en détachement. Il est prévu pour 2024 la somme de **60 000 €**.

- **Les produits exceptionnels (Chap. 77) :**

Ils comprennent des subventions exceptionnelles et des annulations de mandats émis sur les exercices antérieurs.

Le montant prévisionnel pour 2024 est de **3 000 €**.

- **Les opérations d'ordre (Chap. 042) :**

Les subventions d'équipement transférables perçues par la communauté de communes sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation.

La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Le montant prévisionnel pour 2024 est de **250 600 €**.

- **L'excédent de fonctionnement (Chap. 002) :**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 reporté sur le budget 2024 s'élève à **2 574 273 €**.

III - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

(sans les RAR)

<u>Programmes d'investissement</u>	Dépense	Recette
Programme voie verte - phase 1	500 000 €	478 000 €
Programme voie verte - phase 2	100 000 €	
Aménagement piscine camping Mondon : recettes	0 €	17 000 €
Etude faisabilité piscine nordique	10 000 €	
Modification du PLUI	37 500 €	
Réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)	37 500 €	36 000 €
Grange Théâtre du Cloître (phase 1) : (solde subvention)		62 000 €
Grange Théâtre du Cloître (phase 2)	268 000 €	113 000 €
Réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage	115 000 €	
Etude Patrimoine diagnostic bâtiments CCHLeM	135 000 €	70 000 €
Etude des travaux réhabilitation site Charles Silvestre	85 030 €	
Travaux sur l'étang du Cherbois	90 000 €	
Assainissement et création réserve incendie zone Cherbois	20 000 €	
Aménagement ALSH du Dorat	10 000 €	
Aménagement médiathèque CCHLeM	26 800 €	
Programme acquisition matériels divers	24 000 €	6 900 €
logiciel compta-RH – Commande publique	15 000 €	4 500 €
Numérique, Haut Débit, WIFI territorial (recettes de la SPL)		100 000 €
Equipement informatique	23 000 €	
Acquisition logiciel ADS Urbanisme	5 000 €	
Acquisition divers matériels service technique	40 000 €	
Matériel de téléphonie réseau VPN	3 000 €	
Immobilier d'entreprise	90 000 €	
Subvention réhabilitation de logements	50 000 €	
VOIRIE GRVC	480 000 €	192 000 €
VOIRIE BRAME BENAIZE (Compte de tiers)	100 600 €	0 €
sous total 1	2 265 430 €	1 079 400 €

Dépenses d'investissement Hors programme :

Chapitre 16 – remboursement du capital emprunté	472 500 €	
Chapitre 20 (hors programme)	200 000 €	
Chapitre 21 (hors programme)	683 774 €	
Chapitre 23 (hors programme)	574 870 €	
Chapitre 040 – amortissement	250 600 €	
Déficit antérieur reporté	884 892 €	
sous total 2	3 066 636 €	
TOTAL DEPENSES		1 079 400 €

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 (sans les RAR) :		
Subventions		1 079 400 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (= couverture par la section de fonctionnement du besoin d'investissement		500 000 €
FCTVA		440 000 €
Emprunt		500 000 €
Amortissements		642 000 €
opérations sur compte de tiers (voirie Brame Benaize)		100 600 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		1 900 000 €
TOTAL RECETTES		5 162 000 €

IV – BUDGETS ANNEXES

1°) Les budgets annexes du secteur « Economie » :

- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Ateliers Relais	ZA CCHLeM
011 - Charges à caractère général	11 500 €	332 920 €
65 - Autres charges de gestion	50 €	2 450 €
66 - Charges financières	100 €	15 100 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	9 577 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
042 - Dépenses d'ordre	40 000 €	300 000 €
043 – Opérations patrimoniales	0 €	13 000 €
002- Résultat reporté	592 811 €	
TOTAL	644 461 €	673 047 €

- Les recettes de fonctionnement

Libellé	Ateliers Relais	ZA CCHLeM
70 - Produits des services	0 €	94 500 €
75 - Autres produits de gestion courante	634 461 €	39 660 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	6 000 €
042 - Opérations d'ordre	10 000 €	330 000 €
043 – Opérations patrimoniales	0 €	13 000 €
002- Résultat reporté	0 €	189 887 €
TOTAL	644 461 €	673 047 €

- **Budget ZA CCHLeM**

Pour mémoire, ce budget regroupe depuis le 01/01/2023, les anciens budgets annexes ZAE Monteil Blanzac, ZA Repaire Peyrat, ZA Magnac-Laval et ZA Le Dorat.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement de l'excédent reporté pour 189 887 €, de prévisions de vente de terrain pour 94 500 € et de 39 660 € de loyers pour les bâtiments modulables de la zone du Monteil et du bâtiment loué à l'entreprise Lindor sur la zone du Dorat.

Ces recettes permettent de financer pour 332 920 € d'entretien des zones et de charges de gestion courantes.

- **Budget Ateliers Relais**

Ce budget sera clôturé courant d'année 2024 car le dernier crédit-bail sera terminé. Les opérations d'ordre de cession devraient permettre globalement une clôture à l'équilibre.

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2024 sont :

- **Budget ZA CCHLeM :**

Les principales dépenses d'investissement correspondent **au remboursement de l'emprunt** pour 72 920 € **et au résultat antérieur reporté** pour 910 191 €.

Les programmes d'investissement prévus sont :

- ✓ L'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone du Monteil = **50 000 €**
- ✓ L'étude préliminaire à l'aménagement de la zone du Repaire = **30 000 €**

Elles sont équilibrées grâce au recours à l'emprunt et aux dotations aux amortissements.

- **Budget Ateliers Relais**

Aucun investissement sur 2024.

2°) Les budgets annexes du secteur « Tourisme » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	166 450 €	19 700 €
012 - Charges de personnel	145 120 €	0 €
65 - Autres charges de gestion	5 000 €	2 020 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500 €	1 000 €
042 - Dépenses d'ordre	200 000 €	22 300 €
002- Résultat reporté	157 809 €	101 672 €
TOTAL	675 879 €	146 692 €

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	160 000 €	0 €
75 - Autres produits de gestion courante	435 879 €	146 692 €
042 - Opérations d'ordre	80 000 €	0 €
TOTAL	675 879 €	146 692 €

- **-Budget Hôtel Snack Mondon**

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux **loyers** perçus pour l'Auberge de Mondon et le snack pour 15 000 € et pour 130 492 € de participation du budget principal, permettant de **couvrir le déficit antérieur** reporté et les **charges à caractère général** notamment des frais d'honoraires pour le bornage du terrain de l'Auberge.

- **Budget Site des Pouyades**

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à **160 000 €** de locations des gîtes et à **232 000 €** de subvention pour l'équilibre du budget principal.

Les charges à caractère général augmentent de 16 500 € par rapport aux inscriptions de crédit de 2023 notamment sur les frais d'assurance de dommage aux biens suite à la résiliation de Pilliot assurance qui a engendré une nouvelle consultation et ainsi la contractualisation avec Groupama assurance.

Les charges de personnel augmentent de 10 000 € (GVT + augmentation du point d'indice).

Il est également nécessaire d'inscrire en dépenses **157 809 € de résultat antérieur**.

- **La section d'investissement**

- **Budget Hôtel Snack Mondon**

Les principales **recettes d'investissement** proviennent du résultat antérieur reporté et des opérations d'ordre et permettent d'inscrire 88 370 € d'immobilisations, dont 4 000 € de reste à réaliser pour la pose de menuiserie au snack.

- **Budget Site des Pouyades**

Les principales **dépenses d'investissement** correspondent à :

- ✓ acquisition de divers équipements pour 39 500 €,
- ✓ réfection grille et vanne de l'étang pour 20 000 €,
- ✓ aménagement divers des gîtes pour 10 000 €,
- ✓ acquisition télévision et antenne pour 8 000 €,
- ✓ aménagement parking et clôture périphérique pour 20 500 €.

Ces dépenses sont principalement financées par 286 300 € de subvention pour l'aménagement des gîtes et le résultat antérieur reporté pour 303 483 €.

4°) Le budget annexe « OM REOM » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	2 244 300 €
012 - Charges de personnel	363 000 €
65 - Autres charges de gestion	1 244 500 €
66 - Charges financières	41 000 €
67 - Charges exceptionnelles	515 675 €
68- Dotations aux provisions et dépréciation	25 000 €
042 - Dépenses d'ordre	190 000 €
002- Résultat reporté	0 €
TOTAL	4 623 475 €

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	4 000 000 €
77 - Produits exceptionnels	5 000 €
042 - Opérations d'ordre	15 000 €
002- Résultat reporté	603 475 €
TOTAL	4 623 475 €

Les principales dépenses sont :

- ✓ Carburant : 100 000 €
- ✓ Contrat COVED pour le secteur HL + Maximum : 1 100 000 €
- ✓ Syded pour le transfert et le traitement des OM : 750 000 €
- ✓ Syded pour déchetteries et tri : 1 214 000 €
- ✓ Charges de personnel : 363 000 €
- ✓ Titres annulés sur exercice antérieur : 450 700 €
- ✓ Autres frais de fonctionnement de la régie : 431 000 €

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 4 000 K€ à la redevance pour l'ensemble du territoire et pour 603 475 € au résultat reporté.

- **La section d'investissement**

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- ✓ mise en œuvre des PAV pour 700 000 €,
- ✓ achat de composteurs pour 130 000 €,
- ✓ acquisition d'un broyeur pour 35 000 €,
- ✓ acquisition de divers matériels pour 30 000 €,
- ✓ de plus, sont inscrits 463 500 € au chapitre 21 sans dépenses d'investissement prévues en 2024. Ces crédits permettront des investissements futurs.

Ces dépenses sont principalement financées par 10 000 € de FCTVA, par 260 000 € de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le résultat antérieur reporté pour 937 892 €.